

Point 11 : Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise - Évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2025 et des tarifs au 1er juillet 2025 – Approbation

Intervention : Eric COUVEZ (St Herblain)

Madame la Présidente, chers collègues,

Avec les chiffres annoncés pour 2024, les transports publics de notre métropole retrouvent voir dépassent les niveaux de fréquentation d'avant COVID. Au total 154 millions de voyages ont été comptabilisés. Cela nous indique le bon niveau de résilience de nos services publics, l'attractivité croissante de l'offre et des tarifs, l'amélioration du maillage territorial du réseau mais aussi le succès de la gratuité du week-end.

C'est une bonne nouvelle pour les usagers dans leurs déplacements au quotidien ou occasionnels, pour la qualité de l'air et la qualité de vie dans la métropole et au-delà.

Cette augmentation de fréquentation nécessite la prise en compte de besoins nouveaux que la métropole concrétise par une augmentation de certaines fréquences (lignes 10, 50 ou 98...) et la hausse du bilan kilométrique de près de 2% par rapport à 2023. La rentrée 2025 avec le prolongement de la ligne 1 dans le secteur Babinière ou la transformation de la ligne 54 en C8 marquera une nouvelle étape dans le prolongement du réseau de transports en commun de Nantes Métropole.

Sur les tarifs, dans la politique des prix 2025 qu'il nous est proposé de décider nous faisons le choix cette année d'appliquer des augmentations en deçà du taux d'inflation, pour développer l'attractivité de ce choix de mobilité, pour préserver le pouvoir d'achat des usagers du capitalisme fou qu'ils subissent et pour tenir compte de l'augmentation des recettes liées à la hausse de fréquentation, estimée à 5 millions d'euros dans notre budget prévisionnel, et à celle de la fiscalité versement mobilité estimée à 12 millions d'euros supplémentaires. Toutefois, les hausses de tarifs concernent les abonnés, les usagers du quotidien, tandis qu'il est proposé aux usagers occasionnels le statut quo. Pour des raisons d'équité il y a peut-être là des ajustements à faire l'année prochaine.

Pour terminer, le développement des transports publics et de l'usage public des transports nécessite des complémentarités et de la multi-modalité, des connexions faciles aux différents modes de déplacements, au rail en particulier. Encore faut-il que nous puissions convaincre la Région et l'Etat de l'utilité et de l'urgence de développer ce service public, en accélérant le renforcement de l'étoile ferroviaire nantaise et le projet de RER métropolitain, 2 projets que des collectifs citoyens, les habitants et les élus locaux demandent depuis longtemps mais qui buttent sur les restrictions budgétaires du gouvernement et de Chrystelle Morançais, et qui au nom de la politique de l'offre entravent le droit universel aux transports publics.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.